

Promotion Meilleurs Prêts Conditions Générales

Les présentes conditions générales (les "**Conditions générales MP**") régissent la relation entre Aion et vous-même (le "**Client**", "**vous**" ou "**votre**"), en ce qui concerne la "Promotion Meilleurs Prêts" (la "**Promotion MP**").

Le client confirme qu'il est un consommateur au sens de l'article I.1,2°, du Code de droit économique.

1. Qui est Aion?

Aion Bank SA (la "**Banque**" ou "**Aion**") est une institution de crédit, supervisée par la Banque Nationale de Belgique, constituée en société anonyme de droit belge, ayant son siège social Avenue de la Toison d'Or 26/28, 1050 Bruxelles, Belgique et enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403.199.306.

2. Qu'est-ce que la Promotion MP ?

La Promotion MP permet à un Client (l'**Emprunteur**) de recevoir un meilleur TAEG sur prêt personnel que celui offert actuellement par Aion (voir <https://www.aion.be/fr/prets-personnel>), égal au TAEG offert par une autre Banque belge à un Client. Un Client doit remplir certaines conditions pour obtenir un prêt d'Aion (y compris en termes de solvabilité), et conclure un contrat de prêt personnel pendant la durée de la Promotion MP, c'est-à-dire jusqu'au 30.11.2021.

3. Qui peut bénéficier du taux d'intérêt le plus bas?

Afin de pouvoir bénéficier du taux d'intérêt le plus bas, vous devez :

- a) Être un consommateur ;
- b) Être âgé d'au moins 18 ans;
- c) Acceptez ces Conditions Générales MP;
- d) Faire une demande de prêt personnel (prêt à tempérament) chez Aion;
- e) Présenter le scan des Informations Européennes Standardisées de Crédit à la Consommation remplies qui vous ont été soumises par une autre banque belge concernant un prêt personnel (prêt à tempérament)
 - i) du même type, avec les mêmes caractéristiques et avec le même objectif
 - ii) sans conditions supplémentaires non présentes dans l'offre d'Aion,
 - iii) avec un meilleur TAEG que les prêts personnels proposés par Aion,
 - iv) pas daté de plus de 20 jours calendrier,
- f) recevoir une décision positive de la part d'Aion,
- g) signer l'accord de prêt personnel avec Aion avant le 30.11.2021 (inclus);

4. Y-a-t-il autre chose que je dois savoir?

- 4.1. La Banque a le droit de modifier unilatéralement les dispositions des Conditions Générales de MP tant que le client n'a pas accepté ces Conditions Générales de MP.
- 4.2. Vos données seront traitées en accord avec notre Politique de Confidentialité que vous pouvez trouver ici : <https://www.aion.be/fr/politique-de-confidentialite>

Vous pouvez envoyer vos questions ou plaintes par e-mail à complaint@aion.be. Si vous n'êtes pas satisfait, contactez le service de médiation de la banque

Ombudsfm

North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, 8 (bte 2), 1000 Bruxelles, Belgique

E-mail: ombudsman@ombudsfm.be

Fax: +32 2 545 77 79

Web: <https://www.ombudsfm.be/>

Vous trouverez ci-dessous de plus amples informations concernant les prêts personnels
<https://www.aion.be/fr/prets-personnel>

- 4.3. Tous les droits et obligations des Clients et de la Banque sont régis par le Droit Belge et doivent être interprétés conformément à celui-ci.
- 4.4. Sans préjudice des dispositions légales impératives prévoyant la compétence d'autres juridictions (par exemple pour les consommateurs), la Banque et le Client, en demande ou en défense, peuvent saisir les tribunaux de Bruxelles pour tout litige découlant de ou lié directement ou indirectement à leur relation d'affaires.

Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent.